



E-reading for disabled persons: The French Digital Library for the Disabled (Bibliothèque numérique pour le handicap– BnH)

MONIQUE PUJOL

Ministère de la culture et de la communication –
Direction du livre et de la lecture, Paris, France

Traduction :

Isabelle Estève-Bouvet

CRDP Basse-Normandie – Caen – France

Meeting:

Simultaneous Interpretation:

80. Libraries Serving Disadvantaged Persons

English, Arabic, Chinese, French, German, Russian and Spanish

WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 74TH IFLA GENERAL CONFERENCE AND COUNCIL
10-14 August 2008, Québec, Canada
<http://www.ifla.org/annual-conference/ifla74/index.htm>

RÉSUMÉ

L'accès à la culture et à la lecture, facteur important d'intégration dans la société des personnes en situation de handicap, est une priorité affirmée des institutions publiques. La loi du 1er août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (transposition d'une directive européenne de mai 2001) prévoit une exception au bénéfice de ces personnes afin de favoriser leur accès aux oeuvres.

Les institutions publiques locales et les représentants de la société civile se sont donc mobilisées pour mettre à disposition des personnes handicapées l'information et les oeuvres de l'esprit.

L'objectif de la Bibliothèque numérique pour le Handicap, créée par la ville de Boulogne- Billancourt (région parisienne) en 2005, est de permettre à toute personne confrontée à un handicap d'emprunter un choix d'oeuvres littéraires numérisées. Elle repose sur la conviction que l'édition numérique est le moyen d'accès à la lecture le mieux adapté aux personnes en situation de handicap.

L'intérêt de ce projet unique en France repose sur l'innovation technologique, la recherche de partenariats multiples et le souci constant d'évaluation.

Cette intervention comprend une démonstration technique de la BnH et présente le modèle économique choisi dans le respect de la réglementation européenne et française pour le droit d'auteur.

Contexte : dans la présentation d'aujourd'hui, je vais vous parler du projet, de ses origines et caractéristiques ; je vais essayer de vous montrer son fonctionnement par une démonstration, puis je vous parlerai des procédures d'évaluation qui ouvrent de nouvelles perspectives.

I - Le projet

Nous nous intéresserons d'abord à sa philosophie originelle, puis à la genèse du projet qui explique beaucoup de choses, et enfin aux nombreux partenaires impliqués. Pour commencer, je

vais vous donner quelques éléments contextuels sur les livres numériques et les personnes en situation de handicap en France.

1 - Éléments contextuels

Les livres numériques et audio avec des droits d'auteurs sont rares sur le marché français. Les livres numériques sont encore très étroitement dépendants de leurs modes de diffusion et des habitudes de lecture des utilisateurs. Les livres électroniques ont été commercialisés sans succès pour la première fois en 2002. Depuis, la technologie a évolué et il semble que nous soyons proches d'une nouvelle tentative de commercialisation. Pourtant, et pour cette raison, les éditeurs français n'ont pas vraiment développé d'offre : il n'y a actuellement que 3000 livres électroniques de fiction ou de non-fiction disponibles sur le marché. Ce nombre va cependant augmenter de façon exponentielle quand la BnF aura mené à bien son projet de bibliothèque numérique en ligne, Gallica2.

Le marché du livre audio quant à lui, augmente lentement et représente à peine un pour cent du marché du livre, avec environ 20 éditeurs dont seulement la moitié est présente dans les librairies.

La loi du 1er août 2006 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information (DADVSI) devrait changer beaucoup de choses pour les personnes en situation de handicap et pour la lecture. Non seulement elle autorisera un certain nombre d'opérateurs à transposer gratuitement des livres pour qu'ils soient accessibles aux personnes en situation de handicap, mais elle obligera également les éditeurs à fournir les documents source chaque fois qu'on les leur demandera.

Le décret concernant cette « exception pour les personnes en situation de handicap » devrait être publié fin 2008. L'ensemble du système sera basé sur la Bibliothèque nationale de France (BnF), car, culturellement parlant, la France est peu disposée à établir une séparation entre les utilisateurs? C'est ce qui explique qu'il n'y a pas de « BnF pour les personnes en situation de handicap »

Actuellement, il existe deux types de bibliothèque numérique :

- Les bibliothèques numériques tout public dont la politique est de proposer des fichiers en mode texte (plutôt qu'en mode image) et en se conformant aux critères d'accessibilité d'Internet. Le meilleur exemple en est la Bibliothèque nationale de France Gallica II.
- La bibliothèque numérique pour les personnes en situation de handicap offre, elle, des fichiers adaptés dans des formats structurés (tel le format DAISY) La bibliothèque Hélène à l'initiative de l'association Braille Internet en est un exemple.

Les caractéristiques de la BhH, comme nous le verrons, sont un mélange des deux types de bibliothèques numériques.

2 - Philosophie

Je voudrais commencer par une citation de l'un des partenaires du projet, Philippe Denormandie, qui travaille à la « Mission pour les personnes en situation de handicap » du réseau des hôpitaux publics de Paris.

Il dit, et je le cite : « Je pense qu'il est important d'expliquer que le projet de la BnH n'a rien d'une oeuvre de charité et que les personnes handicapées ne sont pas une population de citoyens de seconde catégorie qui auraient droit à des livres gratuits quand les autres doivent payer »

Cette bibliothèque offrira un accès identique à celui d'une bibliothèque traditionnelle avec des procédures d'inscription, des droits et des devoirs pour l'utilisateur et des rémunération spécifiques pour l'éditeur »

Ces mots transcrivent bien la philosophie d'un projet destiné à des personnes en situation de

handicap tout en respectant la législation sur le droit d'auteur.

Dans le cas des livres et de la lecture, cela signifie que les personnes handicapées peuvent accéder aux mêmes ressources que n'importe qui et non pas à une sélection de ressources qui leur seraient adaptées.

Et c'est vrai que la BnH fonctionne tout à fait comme une bibliothèque publique : elle acquiert des livres numériques disponibles sur le marché pour les mettre à disposition de ses lecteurs. Toute personne, quel que soit son handicap et où qu'elle réside en France, peut s'inscrire. Les adhérents de la bibliothèque peuvent consulter les oeuvres par téléchargement sur Internet, à l'aide d'équipements basiques des technologies de l'information et de logiciels de lecture gratuits.

Donc qu'est-ce-que la BnH?

- Un service public, installé dans les murs d'une bibliothèque publique classique de la ville de Boulogne-Billancourt.
- Un accès adapté à des livres et non pas un accès à des livres adaptés.
- Un projet innovant, basé sur les technologies de la communication et de l'information.
- Un projet économiquement viable qui respecte les droits d'auteurs et des éditeurs.

C'est également, comme nous le verrons plus loin, un projet multi-partenarial et en évolution constante.

3 - Historique

Deux projets antérieurs ont abouti à la BnH. Le premier projet initié par la bibliothèque de Boulogne-Billancourt (agglomération d'Ile de France, 110 000 habitants) était un projet de prêt d'outils de lecture de livres électroniques, appelé Cybook, lancé en février 2002. Ce projet a surtout attiré des personnes âgées, lecteurs assidus, et des personnes avec des handicaps visuels. Il n'a pas duré longtemps car l'entreprise derrière le Cybook a cessé ses activités quelques mois plus tard, mais l'expérience avait trouvé une audience.

Le second projet a été monté en partenariat avec Mobipocket, une entreprise spécialisée dans la commercialisation de livres numériques, sous forme d'une bibliothèque de livres numériques que les usagers pouvaient emprunter pour deux semaines.

En 2004, à la demande d'ALIS (Association locked-in syndrome – état dans lequel le patient est conscient et éveillé, mais ne peut ni bouger ni communiquer à cause d'une paralysie totale de pratiquement tous les muscles moteurs du corps), la bibliothèque numérique a monté un partenariat avec l'association pour que les membres d'ALIS puissent accéder à la bibliothèque. Ce partenariat a été le point de départ d'une bibliothèque numérique nationale pour les personnes en situation de handicap.

Alain Patez, le bibliothécaire qui a eu l'idée de développer une offre de livres numériques, n'avait pas au départ pensé que ce service pourrait présenter un intérêt quelconque pour les personnes handicapées.

Ce qui s'est passé c'est que des thérapeutes et des professionnels de l'association locked-in syndrome ont remarqué la bibliothèque numérique et contacté le bibliothécaire, en lui expliquant que c'était une chance unique, pour des personnes avec des handicaps moteurs, d'avoir accès à des livres.

Par conséquent, dès le départ, la BnH a pu s'appuyer sur le savoir et le savoir faire non seulement des bibliothécaires, mais aussi des spécialistes du handicap et des personnes handicapées elles-mêmes.

Il est à noter que ces associations, qui ont très tôt manifesté de l'intérêt pour ce qui allait devenir la BnH et qui ont été à l'origine du groupe de travail, représentaient toutes des personnes avec des handicaps moteurs.

L'étape suivante en 2005, a été de dessiner et de développer la BnH en collaboration avec « la mission pour les personnes en situation de handicap » du réseau des Hôpitaux publics de Paris, qui ont pris la BnH pour sujet de recherche.

Ce partenariat a apporté une couche d'expertise scientifique au groupe et s'est avéré être d'une importance capitale dans le processus d'évaluation.

Par la suite, le projet a été porté devant les représentants élus de la ville qui l'ont approuvé.

Début 2006, la BnH a été lancée sous la surveillance d'un comité de pilotage incluant des représentants de diverses associations de personnes en situation de handicap (à ce moment là des associations de déficients visuels et mentaux avaient rejoint le groupe)

4 - Partenariats

Pour vous donner une vision plus claire des partenariats variés sur lesquels repose la BnH, nous pouvons les regrouper en trois catégories :

- Institutions publiques françaises : la ville de Boulogne-Billancourt (Ile de France), le réseau des Hôpitaux publics de Paris (AP-HP) dont fait partie l'hôpital Raymond Poincaré de Garches.
- des associations de personnes en situation de handicap : tous les types de handicaps (moteur, visuel et mental) sont représentés.
- des entreprises privées, agissant comme partenaires commerciaux, par exemple le fournisseur de contenu numérique Numilog, qui gère également la plateforme technique de la BnH, Mobipocket (pour la partie logicielle), ou agissant comme sponsors comme Hewlett Packard France.

II - Fonctionnement

Je vais maintenant vous parler de son fonctionnement de façon plus détaillé, vous dire quelles sont les ressources offertes aux utilisateurs et quels sont leur format, vous parler du coût annuel de la BnH, des utilisateurs et des conditions d'accès à la BnH.

Enfin je vous montrerai comment emprunter un livre numérique à la BnH

1 - Collections et formats

La BnH n'a pas pour vocation de proposer un document simplement parce qu'il existe en version numérique. La BnH est d'abord et avant tout une bibliothèque, elle a donc élaboré une politique d'acquisition. Les collections, sélections de livres audio et imprimés, protégés par des dispositifs de gestion électronique des droits (DRM) sont achetés par l'intermédiaire d'un fournisseur de contenu numérique qui négocie les droits auprès des éditeurs.

Elle offre des livres récents aussi bien que des classiques, dont 55% de fiction et 45% de non fiction. Le secteur jeunesse est encore sous-développé par manque d'offre.

Au total, ce sont 1330 titres disponibles avec 5 à 10 accès simultanés par titre, ce qui représente 7000 copies qui peuvent être empruntées / téléchargées en même temps. 1120 de ces titres sont des livres imprimés, 210 des livres audios.

Les livres sont disponibles en trois formats : PDF, PRC et WMA. Le PDF (Portable Document Format) peut être lu avec JAWS (Job Access With Speech), un logiciel courant de lecture d'écran pour Windows, utilisé par 80% de personnes aveugles. Le PRC (Palm Ressource) est destiné aux assistants personnels PDAs et aux smartphones. Dans ces deux formats, l'utilisateur de la bibliothèque peut faire défiler automatiquement les pages du livre – contrairement au livre imprimé, il n'a pas besoin d'aide extérieure – et peut également choisir une police plus grande pour lire le texte. Les livres peuvent être lus sur des appareils électroniques : ordinateurs PC ou portables, assistants personnels PDAs ou smartphones. Les livres audio sont disponibles en format WMA (Windows Media Audio), et peuvent être écoutés sur un ordinateur équipé de Windows Media et Real Player, ainsi que sur n'importe quel portable au format WMA. Ces livres sont lus par des comédiens et quelque fois même par les auteurs, et pas par des logiciels de reconnaissance vocale.

2 - Coûts et financements

Le coût global est de 50 000 € annuel. Les principaux postes de dépense sont :

- coût de personnel qui représente un équivalent temps plein.
 - coûts techniques : maintenance de la plateforme technique
 - coûts de maintenance des collections : 15-18€ par livre numérique, 15 000€ de budget annuel
- La ville de Boulogne-Billancourt et l'Association française contre la dystrophie musculaire (AFM) sont les contributeurs majoritaires à hauteur de 25 000€ chacun.

3 - Utilisateurs

La BnH est ouverte à toute personne en situation de handicap (sur production d'une justification écrite de handicap), résidant n'importe où (en France métropolitaine pour l'instant). Le handicap peut être permanent ou temporaire, tel un séjour en hôpital par exemple.

Les utilisateurs peuvent être des individus ou des collectivités comme des bibliothèques ou des institutions spécialisées (comme celle de Garches). Les institutions spécialisées apportent une valeur ajoutée en offrant une médiation très demandée entre la BnH et son public. Elles peuvent les informer de son existence, apporter un support technique et un savoir faire ; elles peuvent également fournir des équipements complémentaires de lecture comme des caméras infra-rouge, des claviers virtuels pour les personnes atteintes du locked-in syndrome.

Il y a actuellement environ 400 utilisateurs inscrits, 40% de personnes avec des handicaps moteurs, 47% avec des handicaps visuels.

4 - Démonstration

La page d'accueil présente les modalités d'inscription et de prêt.

L'inscription était gratuite au départ mais la ville a demandé un coût d'inscription, car une cotisation est appliquée à tous les utilisateurs de la bibliothèque de lecture publique.

L'inscription reste gratuite pour les personnes de moins de 18 ans et pour celles qui vivent en dessous du revenu minimum (SMIC)

Pour les autres, le montant de l'inscription varie selon que l'utilisateur habite la ville de Boulogne ou non. Cela va de 8 à 15 € par an. Pour les utilisateurs collectifs, le coût varie selon le nombre d'accès simultanés, c'est à dire de 20 à 50 € par an.

Les conditions de prêt sont les mêmes que celles d'une bibliothèque normale : les utilisateurs empruntent les livres en les téléchargeant et soit ils les restituent soit la lecture du fichier est bloquée au bout d'un mois. Ils peuvent emprunter jusqu'à 5 documents simultanément. La page de « mode d'emploi » qui pourrait être appelée « guide de l'utilisateur » donne des détails sur les raccourcis clavier et sur la façon d'utiliser le catalogue.

Le site donne accès au catalogue dans sa barre de menu principal, via « catalogue » puis « recherche »

La page du catalogue à proprement parler est constituée d'une liste alphabétique des livres avec leur couverture et de quelques informations simples. Sur la colonne de gauche, il y a une option pour trier les ressources par format, titre, auteur, mot-clé ou thème.

Un clic sur la couverture conduit à une présentation plus détaillée du livre, permettant de lire ou d'écouter un extrait. Il n'est pas nécessaire d'être inscrit pour accéder à cette fonction. La page de recherche, quant à elle, est une page de recherche avancée typique.

Pour emprunter / télécharger des livres, il faut des logiciels gratuits spécifiques : la page « avant d'emprunter » fait un lien sur les trois logiciels nécessaires pour lire les trois formats utilisés par la BnH : PDF (Adobe), PRC (Mobipocket Reader), et WMA (Windows Media Player)

Je vais maintenant vous montrer comment emprunter un livre numérique à la BnH.

Démonstration sur un livre imprimé : PDF

Tout d'abord, je choisis mon livre dans le catalogue.

Je sélectionne le format et le thème. Aujourd'hui, je veux lire un livre de droit en PDF [sélection du

format] PDF [sélection d'un thème] : droit

Je choisis d'emprunter le livre qui traite de la législation française sur l'accessibilité. Remarquez que le tag propose « Emprunter » et pas télécharger. Ceci est en adéquation avec la politique de la BnH mais s'est avéré ambigu pour quelques utilisateurs plus familiers d'Internet que des bibliothèques publiques.

Pour emprunter ce livre je dois maintenant donner mon ID et mon mot de passe.

J'accède alors à un écran où je peux choisir entre télécharger le livre ou le lire en ligne. Je le télécharge et le sauvegarde sur mon ordinateur portable.

Et puis, je l'ouvre....

Démonstration sur un livre audio

Retournons en ligne pour choisir maintenant un livre audio. Les procédés de sélection du format et du thème sont les mêmes que pour le format PDF.

Comme je suis déjà connectée, le serveur me reconnaît et ne me demande pas une seconde identification, mais vous voyez qu'en même temps que la description du livre audio, on me donne un numéro de licence : ce numéro me permettra plus tard de lire le fichier WMA et je dois le noter. Je fais un clic droit pour télécharger et « enregistrer sous » le fichier que je peux maintenant ouvrir avec Windows Media Player

III - Le processus d'évaluation

Dès le départ, les partenaires ont été d'accord sur l'importance d'évaluer en permanence le degré d'efficacité de la BnH. C'est pourquoi le projet a commencé par une phase expérimentale d'un an. Ensuite une étude nommée ELUPHA a été lancée, portant sur la lecture numérique à destination des personnes en situation de handicap.

L'étude scientifique a révélé à la fois des points négatifs et des points positifs.

1 - ELUPHA

ELUPHA avait pour objectifs de mieux connaître les utilisateurs, d'évaluer les avantages de la lecture numérique à destination de personnes avec des handicaps et également de développer un accès et un usage à la BnH plus faciles .

Ces objectifs ont été atteints par un questionnaire en ligne adressé à un échantillon national d'utilisateurs et complété par une enquête sur le terrain menée par une équipe d'étudiants de l'université.

2 - Les résultats d'ELUPHA.

Points négatifs : l'étude a montré le nombre limité de ressources disponibles disposant d'un copyright (c'est à dire récentes) Ceci est dû à la faiblesse du marché français dans le domaine des ressources numériques et c'est donc une faiblesse intrinsèque du projet, mais elle va diminuer avec l'augmentation de l'offre.

Les difficultés techniques sont beaucoup plus préoccupantes. En effet les utilisateurs trouvent souvent complexes l'utilisation des divers formats et logiciels ; et l'utilisation du DRM, des technologies propriétaires comme Windows Media Player peuvent s'avérer difficiles à gérer.

Points positifs : l'étude montre que la BnH donne à ses utilisateurs une plus grande indépendance de lecture et leur permet une meilleure intégration sociale grâce à l'accès à des oeuvres récentes. Les utilisateurs estiment que c'est un avantage que de pouvoir accéder à une bibliothèque publique à distance et ils apprécient la souplesse des modalités de prêt.

3 - Récompenses

- La BnH a reçu un prix du Ministère de la Santé : lauréate du prix 2006 pour « L'action, l'innovation et l'accessibilité » de la part du Secrétariat d'État pour la santé et la solidarité ; et la

ville a reçu le prix 2007 de l'« Action promotionnelle menée par une collectivité territoriale » dans la catégorie « social »

Conclusion : perspectives

Au cours des ses deux ans et demis d'existence, la BnH a conservé son esprit expérimental et reste un travail en cours. Ses défis actuels sont l'enrichissement et la diversification de collections par le développement de documents pour la jeunesse avec une ouverture sur le multimédia. Pas plus tard que la semaine dernière un accord a été conclu, qui offre aux utilisateurs de la BnH un accès gratuit à une télévision éducative. La création d'un comité de sélection va renforcer l'efficacité de sa politique d'acquisition.

Une hot-line est prévue pour développer une assistance aux problèmes techniques. En même temps, la meilleure solution semble être le renforcement des partenariats avec des hôpitaux et des institutions spécialisées qui pourraient offrir une médiation adaptée aux utilisateurs potentiels de la BnH. Ce sont également des lieux idéaux d'expérimentation pour de nouveaux services comme dans l'hôpital de Garches par exemple. Ma collègue Claudie Guérin présentera cette solution plus tard.
Merci de votre attention

Monique Pujol
monique.pujol@culture.gouv.fr

Pour en savoir plus

Sur la BnH
Alain Patez bibliothécaire, responsable de la BnH, bnh@mairie-boulogne-billancourt.fr

Sur les livres et les personnes en situation de handicap en France
Camille.degez@culture.gouv.fr
Camille Degez chargée de la promotion de la lecture pour les personnes en situation de handicap au ministère français de la culture et de la communication, département des livres et de la lecture, camille.degez@culture.gouv.fr
Ramatoulaye FOFANA chargée de la mission pour les personnes en situation de handicap à la Bibliothèque Publique d'information (BPI) ramatoulaye.fofana@bpi.fr